

**Dr Marc Girard**  
Directeur des services professionnels  
marc.girard.med1@ssss.gouv.qc.ca

Le CHU Sainte-Justine offre exclusivement des soins de circoncision pour des raisons médicales. Pour cela, nous devons recevoir une demande de consultation complétée par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS).

Les parents souhaitant obtenir une circoncision de convenance pour leur enfant pour des raisons non médicales doivent se tourner vers des centres de santé qui offrent ce service. Nous vous mettons, en annexe, le lien du site du répertoire des ressources disponibles en santé et services sociaux du ministère.

<https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/>

Nous vous demandons donc de bien diffuser ce communiqué à vos collaborateurs et partenaires de soins.

Nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

